

# 5 et 10km de CHARLIEU- REGLEMENT

## ORGANISATION

Les 5 et 10km de CHARLIEU, organisés par la Section course à pied de l'Amicale Laïque, auront lieu le **vendredi 7 septembre 2018**.

Départ et arrivée seront situés à l'Amicale Laïque, 42, Route de Fleury, 42190 CHARLIEU

Toute participation sera soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur:

-d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention: les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);

-ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération sport uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**;

-Ou d'une **licence compétition** délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation;

-Ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

**Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.**

**Les participants à la course de 5km devront être nés en 2004 ou avant, ceux de 10km devront être nés en 2002 ou avant.**

**Chronométrage assuré par puces.** Attention: toute puce non restituée sera facturée 15€ au participant. Le départ des deux courses aura lieu à 20 heures.

## CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Chacune des deux courses donnera lieu à un classement séparé: Les trois premiers hommes et trois premières femmes des deux courses seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie.

## PARCOURS :

Le parcours sur route, comporte une boucle de 1,7 km et une autre de 3,3 km.

Les participants du 5km devront effectuer 1 fois la boucle de 1,7 km et 1 fois celle de 3,3 km.

Les participants du 10km devront effectuer 3 fois la boucle de 3,3 km.

## ENGAGEMENTS :

Les droits d'inscription sont fixés à 8€ pour le 5km et 11€ pour le 10km.

-Possibilité de s'inscrire par internet sur « [www.chronopuces.fr](http://www.chronopuces.fr) » (frais d'inscription en ligne offerts).

-Possibilité de déposer avant le 06/09 (ou d'envoyer avant le 05/09) les bulletins d'inscription remplis avec chèques et certificats à: AMICALE LAÏQUE, 42 route de Fleury, 42190 CHARLIEU

ou - BEN Run BEN Rando, 15 avenue Parmentier, 42120 LE COTEAU

ou - PETIT CASINO, 2 place Saint Philibert, 42190 CHARLIEU

- Possibilité de s'inscrire sur place avant la course le vendredi 7 septembre à partir de 17h (prix majoré de 3€ si payement le jour de la course).

## COURSES ENFANTS :

Organisées à partir de 18h 30, pour les enfants nés en 2012 ou avant.

Inscription gratuite, **il ne sera pas établi de classement.**

## DOSSARDS :

Ils seront à retirer sur place avant la course de 17h à 19h 30 sur fourniture de la photocopie de licence ou du certificat médical.

## ASSURANCE :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police.

Individuelle accidents : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## RENSEIGNEMENTS:

<http://alcharlieucourseshorsstade.e-monsite.com>

P. BOUILLON, 06 48 06 83 34 ou F. THIMONIER, 06 72 42 91 01